Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX021 · ANNEXES DÉDIÉES

Les sages de Babylone : magiciens, astrologues, sorciers et Chaldéens

Lorsque Nébucadnetsar est troublé par ses rêves, il fait appeler : « les magiciens, les astrologues, les sorciers et les Chaldéens » (Daniel 2.2). Ces…

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	PUBLIÉE
29 min	**33**	**3**	**27/10/2026**

MISE À JOUR
29/10/2026

SOURCE
https://schilo.org/anx021-les-sages-de-babylone-magiciens-astrologues-sorciers-et-chaldeens/
EXPORTÉE LE
04/11/2026
DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Les spécialistes convoqués par Nébucadnetsar 2
2. La divination dans le monde mésopotamien 3
3. Les « magiciens » 3
4. Les spécialistes des pratiques incantatoires 3
5. Les devins et l’interprétation des signes 4
6. Les Chaldéens : un terme à plusieurs sens 4
7. Les Chaldéens comme porte-parole des sages 5
8. Une distinction importante entre interprétation et révélation 5
9. L’aveu des Chaldéens 6
10. Une confrontation entre deux sources de connaissance 6
11. Daniel appartient-il lui-même aux sages de Babylone ? 6
12. Pourquoi Daniel demande-t-il d’épargner les sages ? 7
13. Daniel devient responsable des sages sans devenir un praticien de leurs méthodes 7
14. La loi biblique et les pratiques divinatoires 8
15. Daniel 2 ne décrit pas explicitement un combat contre des puissances démoniaques 8
16. Un contraste qui rappelle l’Égypte de Joseph 9
17. La fonction théologique des sages dans Daniel 2 9
18. Conclusion 10
Lexique 11

1. Les spécialistes convoqués par Nébucadnetsar

Lorsque Nébucadnetsar est troublé par ses rêves, il fait appeler :

« les magiciens, les astrologues, les sorciers et les Chaldéens » (Daniel 2.2).

Ces hommes doivent :

« lui faire connaître ses rêves » (Daniel 2.2).

Le passage rassemble donc plusieurs catégories de spécialistes autour d'une même fonction immédiate : répondre à la demande du souverain concernant son songe.

Daniel 2.27 emploie une énumération comparable lorsque Daniel déclare :

« Ce mystère que le roi demande, ce ne sont ni les sages, ni les astrologues, ni les magiciens, ni les devins qui peuvent le révéler au roi. »

La diversité des termes montre que la cour royale disposait, dans la représentation du livre, de plusieurs catégories de conseillers spécialisés.

2. La divination dans le monde mésopotamien

La consultation des signes occupait une place importante dans la culture savante mésopotamienne.

Les phénomènes célestes, les rêves, certaines anomalies, les événements naturels et différents signes pouvaient être interprétés comme porteurs d'informations concernant l'avenir ou la volonté divine.

Ces pratiques ne relevaient pas simplement de ce que la pensée moderne qualifierait de superstition populaire.

Certaines appartenaient à des traditions savantes complexes, transmises et organisées par des spécialistes.

De vastes collections de présages furent constituées au cours de l'histoire mésopotamienne. Elles permettaient de rapprocher un phénomène observé d'un événement considéré comme susceptible de lui correspondre.

La cour royale constituait naturellement l'un des lieux privilégiés d'utilisation de ces savoirs, puisque les décisions politiques, militaires et dynastiques pouvaient être liées à l'interprétation de signes jugés significatifs.

3. Les « magiciens »

Le premier groupe de Daniel 2.2 est traditionnellement traduit par « magiciens ».

Le terme araméen employé appartient au même ensemble lexical que celui rencontré en Daniel 1.20, où Daniel et ses compagnons sont comparés aux spécialistes de la cour.

La traduction « magiciens » est traditionnelle mais peut être trompeuse pour un lecteur moderne si elle évoque principalement l'illusionnisme.

Dans le contexte de Daniel, il s'agit de spécialistes appartenant à l'environnement religieux et savant de la cour.

Leurs activités pouvaient être associées à l'interprétation de signes, à des pratiques rituelles ou à différentes formes de savoir traditionnel.

Il est donc préférable de comprendre le terme dans son contexte mésopotamien plutôt qu'à partir du sens moderne du mot « magicien ».

4. Les spécialistes des pratiques incantatoires

Une autre catégorie mentionnée en Daniel 2.2 est souvent traduite par « sorciers ».

Là encore, le vocabulaire moderne risque de simplifier une réalité ancienne plus complexe.

La Mésopotamie connaissait différentes pratiques rituelles et incantatoires destinées notamment à répondre à des situations considérées comme dangereuses, impures ou liées à l'action de forces hostiles.

Des spécialistes pouvaient réciter des formules, accomplir des rites et utiliser des traditions transmises

dans des milieux savants.

Daniel ne décrit pas leurs techniques.

Son objectif est simplement de montrer que les différentes ressources religieuses de la cour sont mobilisées devant la crise provoquée par le songe.

5. Les devins et l’interprétation des signes

Daniel 2.27 mentionne également des « devins ».

La divination constitue une catégorie particulièrement importante pour comprendre l'arrière-plan du chapitre.

Dans le Proche-Orient ancien, la divination reposait sur l'idée que certains signes pouvaient fournir des indications concernant des événements à venir.

Les spécialistes cherchaient donc à **interpréter des données disponibles**.

C'est précisément ce qui rend la demande de Nébucadnetsar si difficile.

Normalement, l'interprète dispose d'un phénomène à interpréter : un rêve raconté, un signe observé ou un présage identifié.

Nébucadnetsar exige davantage.

Il demande aux spécialistes de lui communiquer d'abord le contenu du songe, puis son interprétation (Daniel 2.5-9).

Leur système de connaissance se trouve ainsi privé de son point de départ.

6. Les Chaldéens : un terme à plusieurs sens

Le terme « Chaldéens » mérite une attention particulière.

Historiquement, les Chaldéens constituent d'abord des populations installées principalement dans le sud de la Mésopotamie.

La dynastie à laquelle appartient Nébucadnetsar est couramment associée à cette période dite néo-babylonienne ou chaldéenne.

Cependant, dans Daniel, le terme peut également désigner une catégorie de spécialistes de la cour.

En Daniel 2.2, les Chaldéens apparaissent dans une liste comprenant d'autres groupes savants.

En Daniel 2.4 :

« Les Chaldéens répondirent au roi en araméen. »

Ils deviennent alors les porte-parole de l'ensemble des spécialistes convoqués.

Il faut donc distinguer le sens ethnique ou historique du terme de son emploi professionnel dans certains passages du livre.

7. Les Chaldéens comme porte-parole des sages

À partir de Daniel 2.4, ce sont principalement les Chaldéens qui dialoguent avec Nébucadnetsar.

Ils déclarent :

« Roi, puisses-tu vivre éternellement ! Dis le rêve à tes serviteurs et nous en donnerons l'interprétation » (Daniel 2.4).

Leur réponse est logique.

Ils ne refusent pas d'interpréter le rêve.

Ils demandent qu'il leur soit communiqué.

Le problème apparaît lorsque Nébucadnetsar maintient son exigence :

« Si vous ne me faites pas connaître le rêve et son interprétation, vous serez mis en pièces » (Daniel 2.5).

Le conflit porte donc moins sur leur capacité habituelle à interpréter les rêves que sur l'exigence exceptionnelle de révéler un contenu auquel ils n'ont pas accès.

8. Une distinction importante entre interprétation et révélation

Cette différence constitue l'une des clés de Daniel 2.

Les spécialistes babyloniens proposent une **interprétation** à partir d'une information qui devrait leur être fournie.

Daniel reçoit une **révélation** concernant une information qui lui était inconnue.

Cette distinction apparaît dans la formulation même du récit :

« Le mystère fut révélé à Daniel dans une vision pendant la nuit » (Daniel 2.19).

Daniel n'a pas découvert le songe par une méthode plus perfectionnée que celles des Chaldéens.

Il l'a reçu.

C'est pourquoi il peut déclarer :

« Ce mystère [...] ce ne sont ni les sages, ni les astrologues, ni les magiciens, ni les devins qui peuvent le révéler au roi. Cependant, il y a dans le ciel un Dieu qui révèle les mystères » (Daniel 2.27-28).

Le contraste n'est donc pas simplement celui de deux techniques concurrentes.

Il oppose ce qui peut être obtenu par les ressources humaines disponibles et ce que Dieu choisit de révéler.

9. L’aveu des Chaldéens

La réponse des Chaldéens atteint son point culminant en Daniel 2.10-11 :

« Il n'existe personne sur la terre qui puisse faire ce que demande le roi. »

Ils ajoutent :

« Ce que le roi demande est difficile et personne ne peut le révéler au roi, excepté les dieux, dont la demeure n'est pas parmi les êtres humains. »

Cette déclaration remplit une fonction essentielle dans le récit.

Les spécialistes eux-mêmes définissent la limite de leur savoir.

Ils ne prétendent pas qu'une meilleure technique permettrait de résoudre le problème.

Ils déclarent la demande inaccessible à l'être humain.

Le récit prépare ainsi la révélation accordée à Daniel.

10. Une confrontation entre deux sources de connaissance

Daniel 2 est parfois présenté comme une confrontation entre Daniel et les magiciens de Babylone.

Cette formulation est partiellement exacte, mais elle demeure insuffisante.

Daniel lui-même affirme :

« Ce n'est pas parce qu'il y aurait en moi une sagesse supérieure à celle de tous les êtres vivants que ce mystère m'a été révélé » (Daniel 2.30).

Il refuse donc explicitement de transformer l'épisode en compétition personnelle.

L'opposition fondamentale concerne les **sources de connaissance**.

D'un côté se trouvent les ressources disponibles aux spécialistes de la cour.

De l'autre se trouve le Dieu qui peut révéler ce qui demeure caché aux hommes.

Daniel n'est supérieur dans le récit que parce qu'il reçoit ce qu'il ne pourrait pas connaître par lui-même.

11. Daniel appartient-il lui-même aux sages de Babylone ?

La réponse doit être nuancée.

Daniel est clairement intégré au système administratif dans lequel les sages exercent leurs fonctions.

Le décret de mort le concerne :

« On cherchait Daniel et ses compagnons pour les faire mourir » (Daniel 2.13).

À la fin du chapitre, Nébucadnetsar :

« le nomma chef suprême de tous les sages de Babylone » (Daniel 2.48).

Administrativement, Daniel appartient donc au milieu des sages de la cour et finit même par recevoir une autorité sur eux.

Religieusement et méthodologiquement, le récit établit cependant une distinction radicale.

Daniel ne recourt pas aux pratiques divinatoires décrites dans l'environnement babylonien.

Il prie « le Dieu du ciel » (Daniel 2.18).

Le mystère lui est révélé (Daniel 2.19).

Il remercie Dieu (Daniel 2.20-23).

Il attribue publiquement la révélation à Dieu (Daniel 2.27-30).

Son appartenance institutionnelle ne signifie donc pas une identité de pratique religieuse.

12. Pourquoi Daniel demande-t-il d’épargner les sages ?

Après avoir reçu la révélation, Daniel se rend auprès d'Arjoc et lui dit :

« Ne fais pas mourir les sages de Babylone ! Conduis-moi devant le roi et je donnerai au roi l'interprétation » (Daniel 2.24).

Cette demande est remarquable.

Daniel aurait pu utiliser l'échec des sages pour obtenir leur élimination et renforcer sa propre position.

Il fait exactement l'inverse.

Le texte ne dit pas qu'il approuve leurs croyances ou leurs pratiques.

Il demande simplement qu'ils ne soient pas exécutés.

La distinction est importante : désapprouver un système religieux ne signifie pas souhaiter la mort de ceux qui y appartiennent.

La délivrance accordée à Daniel devient indirectement une délivrance pour ceux qui avaient été condamnés avec lui.

13. Daniel devient responsable des sages sans devenir un praticien de leurs méthodes

Daniel 2.48 pourrait susciter une difficulté :

« Le roi [...] le nomma chef suprême de tous les sages de Babylone. »

Comment Daniel peut-il exercer une responsabilité sur des spécialistes dont certaines pratiques sont incompatibles avec la révélation biblique ?

Le texte ne décrit pas le contenu administratif exact de cette fonction.

Il ne permet donc pas d'affirmer que Daniel aurait personnellement pratiqué ou dirigé chacun des rites associés aux différents groupes.

Le chapitre établit au contraire avec insistance la différence entre sa manière de recevoir la connaissance et celle des spécialistes babyloniens.

La fonction doit donc être comprise comme une position de responsabilité dans l'organisation royale plutôt que comme la preuve d'une adhésion à toutes les pratiques religieuses de ceux qui relèvent de cette administration.

14. La loi biblique et les pratiques divinatoires

La distinction est d'autant plus importante que la Torah interdit plusieurs formes de divination et de pratiques occultes.

Deutéronome 18.10-12 mentionne notamment la divination, la magie, les enchantements et différentes pratiques visant à obtenir un accès interdit au monde spirituel.

Daniel, en tant que Judéen fidèle au Dieu d'Israël, ne peut donc être compris comme recevant sa connaissance par ces moyens sans contredire la logique même du récit.

Daniel 2 insiste précisément sur une autre voie : la prière et la révélation accordée par Dieu.

La différence n'est donc pas seulement technique.

Elle est théologique.

15. Daniel 2 ne décrit pas explicitement un combat contre des puissances démoniaques

Le contexte religieux du chapitre pourrait conduire à interpréter la scène comme une confrontation directe entre Dieu et des puissances démoniaques agissant derrière les sages babyloniens.

Une telle lecture peut s'inscrire dans une théologie biblique plus générale, mais Daniel 2 ne formule pas lui-même le conflit de cette manière.

Le texte insiste principalement sur **l'incapacité des sages à connaître le mystère** et sur **la capacité de Dieu à le révéler**.

Il convient donc de ne pas faire dire au passage davantage qu'il ne dit.

La confrontation explicitement décrite est une confrontation entre la sagesse disponible à la cour et la révélation du Dieu du ciel.

16. Un contraste qui rappelle l'Égypte de Joseph

La situation possède un parallèle remarquable avec Genèse 41.

Pharaon fait un rêve qui le trouble et convoque :

« tous les magiciens et tous les sages de l'Égypte » (Genèse 41.8).

Ils ne peuvent lui fournir une interprétation satisfaisante.

Joseph est alors conduit devant Pharaon.

Mais il refuse immédiatement de s'attribuer le pouvoir d'interpréter :

« Ce n'est pas moi ! C'est Dieu qui donnera une réponse favorable au pharaon » (Genèse 41.16).

Daniel agit selon une logique comparable :

« Ce n'est pas parce qu'il y aurait en moi une sagesse supérieure [...] que ce mystère m'a été révélé » (Daniel 2.30).

Dans les deux récits, un souverain étranger consulte les spécialistes de son royaume ; ceux-ci échouent ; un serviteur du Dieu d'Israël reçoit la solution ; et celui-ci attribue immédiatement la connaissance à Dieu.

17. La fonction théologique des sages dans Daniel 2

Les sages babyloniens jouent finalement un rôle essentiel dans la démonstration du chapitre.

Leur échec établit la limite des ressources humaines.

Leur confession de Daniel 2.10-11 définit le problème.

La révélation accordée à Daniel fournit la réponse.

La déclaration de Nébucadnetsar en Daniel 2.47 fournit la conclusion :

« Votre Dieu est vraiment le Dieu des dieux, le Seigneur des rois et celui qui révèle les mystères. »

Le récit ne cherche donc pas simplement à ridiculiser les sages babyloniens.

Leur incapacité sert à mettre en évidence une distinction théologique fondamentale : **l'être humain peut interpréter ce qui lui est accessible, mais seul Dieu peut révéler ce qu'il a choisi de tenir caché.**

18. Conclusion

Les différentes catégories mentionnées en Daniel 2 correspondent à l'environnement savant, religieux et divinatoire d'une cour mésopotamienne.

Leur présence permet de comprendre pourquoi Nébucadnetsar se tourne naturellement vers elles après son songe.

Mais la demande royale dépasse ce que leurs méthodes peuvent fournir.

Les Chaldéens reconnaissent eux-mêmes qu'aucun être humain ne peut révéler une telle chose (Daniel 2.10-11).

Daniel ne répond pas en revendiquant une compétence supérieure.

Il confirme au contraire leur diagnostic concernant les limites humaines, puis ajoute l'élément qu'ils ne peuvent fournir :

« Il y a dans le ciel un Dieu qui révèle les mystères » (Daniel 2.28).

La distinction fondamentale de Daniel 2 n'oppose donc pas **des magiciens médiocres à un magicien plus puissant**.

Elle oppose **les limites de la connaissance humaine à la liberté souveraine du Dieu qui révèle ce qui est caché**.

LEXIQUE

Le Pentateuque — Le Pentateuque, composé des cinq premiers livres bibliques, est essentiel pour les traditions juives et chrétiennes. Il raconte la création, la libération des Hébreux avec Moïse, et contient lois et récits fondateurs.
INF032 · https://schilo.org/inf032-le-pentateuque/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX020 - La « deuxième année » de Nébucadnetsar et la chronologie de Daniel 2 https://schilo.org/anx020-la-deuxieme-annee-de-nebucadnetsar-et-la-chronologie-de-daniel-2/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX022 - Le passage de l'hébreu à l'araméen en Daniel 2.4 https://schilo.org/anx022-le-passage-de-lhebreu-a-larameen-en-daniel-2-4/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx021-les-sages-de-babylone-magiciens-astrologues-sorciers-et-chaldeens/, exportée le 04/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.